

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'Octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 06 octobre 2023.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud, M. Bourignon,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca

Pouvoirs : S. Pérou donné à C. Arhuero

**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	14
Votants	15
Dont pouvoirs	01

N° 2023-68

**DECISIONS DU MAIRE****Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2023**

Par délibération n°2023-54 en date du 12 octobre 2023, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2023-37 du 17 juillet 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1660, B1667, B1671 sises ZA Juge Guérin, les Roquettes, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-38 du 18 juillet 2023: renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1979, B1981, B1973, B1974, B1975, B1980 sises 15 allée des Fauvettes, le Grand-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-39 du 1er août 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2233 sise 525 allée des Allobroges, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-40 du 7 août 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1815, B1822, B2133 et B2134, sises ZA Juge Guérin, les Roquettes, à Beaumont 74160.

N° 2023-68

- Décision DIA 2023-41 du 31 août 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1819, A1824, A1999, sises Chemin des Contamines, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-42 du 21 septembre 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A2059, A2061 sises Chemin des Contamines, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-43 du 21 septembre 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A2064 sise Chemin des Contamines, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,

A Beaumont, le

Le maire,

